



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Deuxième Commission de l'Assemblée générale
Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable

Déclaration de l'Observatrice permanente
Madame l'Ambassadrice Anda Filip

Organisation des Nations Unies
New York, 26 octobre 2006

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,

La notion de développement durable est une synthèse de considérations sociales, économiques et environnementales. A ce jour, elle demeure mal comprise des dirigeants nationaux. C'est peut-être la principale raison pour laquelle le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'autres engagements internationaux de ce type n'ont pas encore produit les effets escomptés.

L'UIP est déterminée à promouvoir les stratégies de développement durable auprès des parlements et de leurs membres. Nous nous efforçons en outre de dégager une base commune chez les parlementaires à travers nos différents mécanismes politiques. Dans ce cadre, lors de l'Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Nairobi au printemps dernier, plusieurs centaines de parlementaires venus du monde entier, toutes sensibilités politiques confondues, ont adopté une résolution intitulée "Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre sa dégradation à l'échelle mondiale".

Cette résolution que nous avons distribuée au début de la présente session de l'Assemblée générale, renferme plusieurs éléments utiles pour le débat d'aujourd'hui. Entre autres, l'Assemblée y "encourage l'élaboration de budgets "verts" sur le modèle des budgets sensibles aux questions de genre". Elle demande "la promotion de marchés publics répondant aux exigences du développement durable" et "encourage [...] les gouvernements à inclure dans leurs budgets des indications précises des coûts financiers et non financiers de la dégradation de l'environnement, et les avantages des services d'écosystème". En outre, elle "invite les parlements à promouvoir l'élaboration de méthodes et d'outils nouveaux et de portée plus générale pour mesurer le produit intérieur brut et autres notions économiques courantes, qui tiennent compte de la valeur des ressources naturelles, en vue de favoriser le développement durable".

Madame la Présidente,

Il appartient normalement aux parlements de discuter et d'adopter le budget national. A notre connaissance, la résolution de Nairobi est une première, jamais auparavant des parlementaires n'étaient convenus qu'il fallait regarder le budget à travers le prisme de l'environnement.

Les budgets "verts" diffèrent considérablement des budgets traditionnels à de nombreux égards. Pour commencer, les budgets verts relèvent d'une vision à plus long terme et d'une perspective plus globale. Ils consistent à envisager la croissance économique et le bien-être économique général d'une nation, non seulement en se fondant sur le PIB de l'année, sur l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat et autres indicateurs économiques traditionnels, mais aussi sur le coût de la dégradation et de l'exploitation de l'environnement, ainsi que sur le coût des services sanitaires et sociaux qui résultent de certaines formes de consommation et de production. Les budgets verts amènent à

repenser la manière dont nous comptabilisons et dont nous gérons les deniers publics et autres biens publics dans une optique durable. Ce faisant, ils contribuent à associer l'économie à un ensemble d'objectifs environnementaux et sociaux, en plaçant le développement durable au sommet des considérations qui interviennent dans l'élaboration des politiques.

Il va sans dire que le texte convenu à Nairobi ne suffira pas à lui seul à faire avancer les choses. Encore faut-il qu'il soit pris en compte dans les pays. Pourtant, il constitue déjà une avancée en ce sens qu'il a préparé le terrain politique pour que ce type de débats puissent avoir lieu dans de nombreux pays et sur la scène internationale. Il faut désormais une déclaration forte et de haut niveau sur le sujet.

Par ailleurs, il faudra renforcer considérablement les capacités pour permettre aux pays de passer à des pratiques comptables "vertes". Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il y a en effet un grand nombre d'aspects techniques complexes qui demandent à être expliqués, en particulier aux pays en développement. En outre, il faudra doter les ministères et les services budgétaires de méthodes comptables et de moyens statistiques appropriés.

Comme nous l'avons vu à l'UIP au fil des années, le fait de travailler en collaboration étroite avec les parlements et les parlementaires pour les aider à comprendre et à appliquer de nouveaux concepts peut s'avérer particulièrement payant. Les travaux que nous menons auprès des parlementaires pour qu'ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets, au moyen de séminaires et de publications, se révèlent extrêmement fructueux dans de nombreux pays.

L'année dernière, nous avons lancé avec l'UNITAR un programme de formation destiné aux parlementaires, sur les questions environnementales. Ce programme est actuellement axé sur la gestion durable de l'eau, de la diversité biologique et de l'énergie. En moyenne, deux séminaires régionaux seront organisés chaque année dans ce cadre – le dernier de ces séminaires a eu lieu à Yaoundé (Cameroun). Les travaux de l'année prochaine commenceront par la publication d'un guide à l'usage des parlementaires sur le développement durable qui, nous l'espérons, leur offrira aussi une première approche des applications concrètes des principes qui régissent les budgets verts.

En conclusion, nous invitons instamment l'ONU et ses Etats membres à mettre à profit les propositions élaborées par les parlementaires à Nairobi pour que les budgets nationaux soient établis en tenant compte des besoins du développement durable et soient compatibles avec ce dernier.

Je vous remercie